



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politique et Gestion de l'Eau

**ARRETE préfectoral n° 11-DDTM-591**

portant modification de la composition de la Commission locale de  
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin  
de la Vie et du Jaunay

**Le Préfet de la Vendée,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur,*  
*Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-103 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-DRCLE/1-530 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU** la demande de l'association des maires de la Vendée en date du 27 avril 2011,
- VU** la délibération du Syndicat mixte *Vendée Eau* en date du 30 juin 2011,
- VU** la demande de l'association « UFC Que choisir ? » du 4 octobre 2010,
- VU** les résultats des élections consulaires de décembre 2010 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée,
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

## A R R E T E :

### **Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-703 du 5 décembre 2008, n° 09-DRCTAJE/1-371 du 16 juin 2009 et n° 10-DDTM-633 du 15 septembre 2010, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-530 du 1<sup>er</sup> octobre 2008 est modifié comme suit :

#### **1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Représentants de l'Association des Maires de la Vendée :

« Monsieur Bernard DELEAU » est remplacé par « Monsieur Patrick CHOUQUET »

« Représentant du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée :

Monsieur Auguste GUILLET » est remplacé par

« Représentant du Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Auguste GUILLET »

#### **2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Représentant de l'Association « UFC Que choisir ? » :

« Monsieur Christian GERARD » est remplacé par « Monsieur Robert DUPONT »

Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

« Monsieur Maurice LE ROCHE » est remplacé par « Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

### **Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 11 AOUT 2011

Le Préfet,  
~~Pour le Préfet,~~  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 11-DDTM-591**  
**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)**  
**du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**  
**du bassin de la Vie et du Jaunay**

**Composition de la CLE Vie-Jaunay**  
**38 membres**

**1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (19 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
Madame Claudine GOIGHON

**Conseil général de la Vendée :**  
Madame Marietta TRICHET

**Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de la Vendée :**

Monsieur Lionel CHAILLOT	(Landevieille)
Monsieur Hervé BESSONNET	(Notre Dame de Riez)
Monsieur Jacques FRAISSE	(Saint Hilaire de Riez)
Monsieur Antoine DUPE	(Commequiers)
Monsieur Maurice POISSONNET	(Beaulieu sous la Roche)
Monsieur Joël GIRAUD	(Saint Christophe du Ligneron)
Madame Christine COLLIGNON	(Maché)
Monsieur Denis CROCHET	(Challans)
Monsieur Didier MANDELLI	(Le Poiré Sur vie)
Monsieur Patrick CHOUQUET	(Brétignolles Sur Mer)

**Communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :**  
Monsieur Jean-Pierre STEPHANO  
Monsieur Jean BUCHOU

**Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :**  
Monsieur Jean-Claude MERCERON

**Communauté de communes du pays des Achards :**  
Monsieur Michel HERIEAU

**Communauté de communes Vie et Boulogne :**  
Monsieur Jean-Yves PERRAUDEAU

**Communauté de communes du pays de Palluau :**  
Monsieur Guy JOLLY

**Syndicat mixte Vendée Eau :**  
Monsieur Auguste GUILLET

**2- Collège des représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (10 membres)**

**Chambre d'agriculture de la Vendée :**  
Madame Marie-Thérèse BONNEAU

**Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :**  
Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

**Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie :**

Monsieur Jacques FROCRAIN

**Association syndicale des marais de la Vie :**

Monsieur Daniel RABILLE

**Association syndicale des marais de Saint-Hilaire-de-Riez et Notre-Dame-de-Riez :**

Monsieur Hervé BREMAUD

**Syndicat des marais de Soullans et des Rouches :**

M. Jean-Claude GUYON

**Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :**

Monsieur Frédéric CHARRIER

**Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Monsieur Michel MORILLEAU

**Association de défense de l'environnement en Vendée :**

Madame Marie-Annick RANNOU

**Union fédérale des consommateurs de la Vendée UFC85 QUE CHOISIR :**

Monsieur Robert DUPONT

**3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

*(9 membres)*

- le Préfet de la région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant